

République Française
Département
SEINE ET MARNE

Registre des délibérations de Commune de Beaumont du Gatinais
Séance du Jeudi 30 Janvier 2025

L'an 2025 et le 30 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu autorisé par Monsieur Le Sous-Préfet, MAIRIE 1 rue Montgaudier sous la présidence de POZO Nicolas Maire

M. POZO Nicolas, Maire, Mmes : CÔME Valérie, DE SOUSA MARQUES Anne, JAMESSE Patricia, LECHARME-BENOIST Sylvie, MM : BROSSIER Olivier, GALLICE Nicolas, TRIPET Philippe

Excusés : FOREST Christiane,

Excusés ayant donné procuration : JAIRE Jean-Claude donne procuration à POZO Nicolas, MASSYN Caroline donne procuration à LECHARME-BENOIST Sylvie

Absents : MONCEL Lilas, CLÉDIÈRE Philippe , SIMON Cédric, Jean-claude Jaire.

Secrétaire de séance : Philippe Tripet, ouverture de la séance : 19h30

Date de la convocation : Jeudi 23 Janvier 2025
Date d'affichage : 23/01/2025

SOMMAIRE

Règlement de la salle polyvalente
Règlement du service " accueil du mercredi "
Règlement de la cantine et de la garderie
Tarifs du service " accueil du mercredi "
Tarifs de la cantine et de la garderie
Tarifs 2025 droit de place
Installation de la pompe à chaleur : demande de subvention Etat 2025
Réhabilitation de la salle polyvalente : demande de subvention Etat 2025
Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne : adhésion de la commune de Saint-Souplets

Lecture du conseil précédent par Mr le maire
approbation : pour 7 abs 2 contre 0
Absent : Valerie Come, Caroline Massyn

OBJET DE LA DELIBERATION :

Règlement de la salle polyvalente

Suite à l'envoi du document pour correction Mr le maire n'ayant eu aucun retour de votre part.
Mr le maire vous propose de délibérer sur l'approbation du contrat de location.
Etes vous favorable à l'application du contrat de location ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 1_30_01_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :

Règlement du service " accueil du mercredi "

Suite à l'envoi du document pour correction Mr le Maire n'ayant eu aucun retour de votre part.
Mr le maire vous propose de délibérer sur l'approbation du Règlement du service " accueil du mercredi "
.
Etes-vous favorable à l'application du Règlement du service " accueil du mercredi " ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 2_30_01_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :

Règlement de la cantine et de la garderie

Suite à l'envoi du document pour correction Mr le Maire n'ayant eu aucun retour de votre part.
Mr le Maire vous propose de délibérer sur l'approbation du Règlement de la cantine et de la garderie
.
Etes-vous favorable à l'application du Règlement de la cantine et de la garderie ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 3_30_01_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :

Tarifs du service " accueil du mercredi "

Le tarif de l'accueil du mercredi est fixé à 15€

Mr le Maire vous propose de délibérer sur la mise en place d'une sujétion en cas de non-respect des modalités d'inscription à hauteur de 15€, pour tout retard au-delà de 18h30. Chaque demi-heure supplémentaire sera facturée de 15€.

Etes-vous favorable à l'application de ces tarifs ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 4_30_01_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :
Tarifs de la cantine et de la garderie.

Mr le Maire vous propose de délibérer sur la mise en place d'une sujétion en cas de non-respect des modalités d'inscription à hauteur de 15€, pour tout retard au-delà de 18h30. Chaque demi-heure supplémentaire sera facturée de 15€.

Mais également sur la mise en place d'un forfait de 15€, en fin d'année. Pour tous les parents dont la somme n'est pas recouvrable par le Trésor Public.

Etes-vous favorable à l'application de ces tarifs ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 5_30_01_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :
Tarifs 2025 droit de place

Mr le Maire vous propose de remplacer le mot « unitaire » pour les tarifs droit de place par :

- droit de place par jour et par entité hors électricité
- droit de place par jour et par entité avec électricité

Dans la partie location :

Mr le Maire vous propose de mettre la table avec 10 chaises au prix de 15€.
Retirer la location de 10 chaises.

Etes-vous favorable à l'application de ces modifications.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 6_30_01_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :
Installation de la pompe à chaleur : demande de subvention Etat 2025

Mr le Maire vous demande de l'autoriser à faire une demande de subvention toutes subventions Etat 2025, pour l'installation d'une pompe à chaleur. Pour un montant de 26 648.52 HT soit 31 978.22 TTC avec l'entreprise Le Foyer Lumineux

Autorisez-vous Mr le Maire à déposer cette subvention, dans les critères cités précédemment ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 7_30_01_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :

Réhabilitation de la salle polyvalente : demande de subvention Etat 2025

Mr le Maire vous demande de l'autoriser à faire une demande de subvention toutes subventions Etat 2025, pour le changement des menuiseries ainsi que l'isolation par l'extérieur.

Entreprise « SUD METALLERIE », remplacement des menuiseries pour la somme de 100 884.10€ HT

Entreprise « SAS CLEMENT » ITE salle des fêtes pour la somme de 226 651.73€ HT

Autorisez-vous Mr le Maire à déposer cette subvention, dans les critères cités précédemment ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 8_30_01_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :

Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne : adhésion de la commune de Saint-Souplets

Cette commune à un nombre d'habitant de 3586 recensements de 2022

Acceptez-vous l'adhésion de la commune de Saint-Souplets au SDESM ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 9_30_01_2025

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIR (1er octobre 2020)

Monsieur le Maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption en vertu de la délégation reçue par le conseil municipal en date du 01/10/2020. Il en résulte que le Maire est tenu de procéder à une information récapitulative des déclarations d'intention d'aliéner déposées et des décisions de préemption ou de non-préemption. Nous avons reçu une déclaration d'intention d'aliéner qui concerne :

-1/2025 : AB96 ET AB101

-2/2025 : AD547, 549, 550

-3/2025 : AH248

-4/2025 : AE114

-5/2025 : AB343

AFFAIRES DIVERSES / COMPLEMENT DE COMPTE RENDU :

Monsieur Brossier évoque la ponctualité et la présence du Médecin à la maison médicale qui sont déplorables et demande ce qu'il est possible de faire.

Participation des collectivités territoriales au SDIS : 15 euros par personne pour Beaumont-du-Gâtinais

Projet éolien des ormeaux : Madame Lecharme va se rendre à la reunion qui a lieu à Sceaux en gâtinais le 17 février 2025 à 18h30.

Monsieur GALLICE évoque la difficulté, pour ses enfants, de rejoindre l'arrêt de bus en raison de l'absence de trottoir

La séance est levée à 20h25

POZO Nicolas Maire